



OFAJ
DFJW

Découvrir le monde professionnel en Allemagne grâce à un stage pratique

dans le cadre de la formation
professionnelle ou technologique

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue des bourses pour permettre à des jeunes d'effectuer un stage pratique dans une entreprise en Allemagne dans le cadre de leur formation professionnelle et technologique et leur donner ainsi l'occasion d'élargir leurs compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques. Pour assurer la qualité du stage, l'OFAJ soutient le déplacement d'un enseignant/formateur (trois personnes maximum, trois jours maximum).

« En somme, je peux dire que ce stage aura été très intéressant d'un point de vue linguistique puisque j'ai pu nettement améliorer mon niveau de langue. D'autre part, d'un point de vue professionnel, interculturel et personnel, ce stage m'aura apporté beaucoup. »

Marina, Reims

« Als Abschluss kann ich sagen, dass meine Erwartungen für die vier Wochen absolut erfüllt wurden. Ich habe meine Sprachkenntnisse gefestigt, neue nette Leute kennengelernt, die Kultur Frankreichs erforscht, in den französischen Krankenhausablauf hineingeschnuppert und würde es immer wieder wagen, so ein Erlebnis mitzumachen. »

Anika, Kreischa

Public concerné

- > Jeunes en apprentissage ou en formation professionnelle ou technologique : CAP, BEP, Bac professionnel, Bac technologique, BTS, BP, BMA, DMA, MC.

Conditions de participation

- > Avoir moins de 30 ans révolus
- > Résider de façon permanente en France
- > Effectuer un stage d'une durée minimale de quatre semaines pendant la formation

Pendant son stage en Allemagne, le jeune doit

- > y séjourner sans faire d'allers-retours quotidiens France/Allemagne,
- > veiller à être couvert par une assurance maladie, responsabilité civile, accident.

Aide de l'OFAJ

Si la demande répond à tous les critères, l'OFAJ peut accorder

- > une bourse de 300 € pour un séjour de quatre semaines minimum. Au-delà, un forfait de 150 € est accordé par tranche de deux semaines tout en sachant que la bourse est limitée à 900 €. Si le stagiaire est nourri et logé par l'employeur, la bourse est réduite de moitié.
- > une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.

L'aide de l'OFAJ

- > peut être cumulée avec d'autres aides financières (à l'exclusion de Leonardo et du Secrétariat franco-allemand). Le montant cumulé ne doit pas dépasser 800 € par mois. L'OFAJ se réserve le droit de modifier le montant de la bourse afin de ne pas dépasser le plafond des 800 €. Si le montant de l'aide financière et/ou de la gratification dépasse 800 €, la bourse de l'OFAJ n'est pas maintenue.
- > est versée sur le compte du stagiaire à réception du certificat de stage, du questionnaire établi par l'OFAJ et du rapport détaillé (qui peut être publié par l'OFAJ). C'est l'établissement qui transmet ces justificatifs à l'OFAJ, au plus tard un mois après la fin du stage. Un versement sur le compte de l'établissement peut être envisagé si ce dernier règle les frais de voyage et d'hébergement du stagiaire.

Modalités de candidature

Au plus tard un mois avant le début du stage, le chef d'établissement ou le professeur responsable de l'établissement regroupe les informations des élèves/étudiants sur un seul formulaire de demande de subvention (à télécharger sur le site) et l'envoie à l'OFAJ accompagné des documents suivants :

- > Curriculum vitae
- > Convention de stage ou attestation provisoire de l'entreprise
- > Relevé d'identité bancaire

Lorsque plusieurs stagiaires d'un même établissement effectuent un stage en Allemagne, toutes les demandes de bourse pour une période donnée sont à regrouper sur un seul formulaire. Pour le cas où un élève/étudiant aurait des difficultés à trouver un stage, la demande correspondante fera l'objet d'un envoi ultérieur.

Seules les demandes dûment remplies, signées et accompagnées du dossier complet seront traitées par l'OFAJ. Tout dossier incomplet sera retourné.

Les programmes déjà réalisés, et pour lesquels aucune demande préalable n'a été déposée, ne peuvent être subventionnés.

Plus d'informations

Directives OFAJ :
www.ofaj.org/directives

Formulaire OFAJ de demande de subvention :
www.ofaj.org/formulaires

Bourse pour cours de langue :
www.ofaj.org/cours-de-langue-intensif

Jobs d'été – Jobs dans la ville jumelée – Praxes – Promobil :
L'OFAJ attribue, sous certaines conditions, des bourses pour des jobs ou stages ne faisant pas partie d'une formation.
www.ofaj.org/jobs-dans-la-ville-jumelee
www.ofaj.org/praxes-statut-franco-allemand-du-stagiaire
www.ofaj.org/promobil-fr

Bourses spécifiques pour étudiants, journalistes, jeunes libraires et éditeurs, traducteurs littéraires, artistes plasticiens et musiciens ainsi que pour professionnels de musées :
www.ofaj.org/stages-pratiques-pour-etudiants
www.ofaj.org/mediation-culturelle

Transparence des qualifications et compétences avec l'Europass-Mobilité :
www.europass.fr

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Formation professionnelle et Échanges universitaires
51 rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris
Noëlle Marceaux
Tél. : +33 1 40 78 18 34
marceaux@ofaj.org
www.ofaj.org